

Association Bernard Gregory : l'a, b, c de l'ABG

Michelle Delporte* correspondante ABG, secrétaire section Nord du Groupe Français des Polymères

Le marché de l'emploi est caractérisé par de l'offre et de la demande. Le rôle du cabinet de recrutement est, moyennant une rémunération par l'entreprise, de rechercher et sélectionner le candidat correspondant aux besoins de son client. Il existe également des organismes comme l'APEC ou l'ANPE qui travaillent à rapprocher les deux parties. L'ANPE, Agence Nationale pour l'Emploi est un organisme à caractère public sous la tutelle du ministère du Travail et l'APEC, Association pour l'Emploi des Cadres, structure privée financée par les cotisations des entreprises, sont connus de tous. Pour le doctorant, il existe une possibilité supplémentaire d'aide avec l'ABG.

Bernard Gregory, physicien, délégué général à la Recherche scientifique, a créé en 1977 la mission à l'emploi des jeunes scientifiques. L'association qui porte son nom est une structure mixte entreprise-université. S'appuyant sur 70 bourses de l'emploi régionales et plus de 400 enseignants et chercheurs, l'ABG a pour vocation l'aide à l'insertion professionnelle des doctorants. En tant que structure indépendante, le conseil d'administration comprend des représentants des antennes locales, des ministères (Recherche et Enseignement, Emploi, Affaires étrangères) et des entreprises adhérentes.

Depuis sa création, l'ABG a établi un réseau de partenaires et développé un savoir-faire important. Trois à six

mois avant de soutenir une thèse, il est temps de prendre contact avec l'antenne locale.

La vie de l'ABG

Le serveur « Science emploi » donne le profil des candidats inscrits à l'association, informe sur les offres du marché, renseigne en permanence sur les Doctoriales**. L'ABG a fortement développé son service d'information sur Internet de façon à accroître son audience en France et à l'étranger. Les résumés de CV qui constituent la base des candidatures ABG sont disponibles depuis mai 98. Le recruteur va pouvoir rechercher par des mots clés les compétences et sélectionner le candidat qui l'intéresse. Le CV complet peut ensuite lui être fourni dans les 24 heures. Le serveur Internet connaît un grand succès : 1 000 offres d'emploi diffusées, 8 000 CV transmis à 350 entreprises pour 1998. Chaque offre diffusée est consultée 370 fois en moyenne.

La vie de l'ABG, c'est aussi le journal « Formation par la Recherche ». Cette publication trimestrielle diffusée à plus de 10 000 exemplaires fournit des informations sur la formation doctorale, les débouchés en France et à l'étranger. Une version est disponible sur le serveur Internet.

Par ailleurs, l'ABG apporte son concours à l'organisation des Doctoriales mises en place depuis plusieurs années à la demande du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.

L'ABG participe également à de nombreuses actions traitant de l'emploi des docteurs : colloques, forums, enquêtes.

Pourquoi s'inscrire à l'ABG

Le rôle de l'ABG consiste à mettre en relation le doctorant avec le recruteur potentiel. L'association gère une banque de CV. Une fois inscrite à l'ABG, la candidature sera présentée aux entreprises et cabinets de recrutement à travers le serveur Sciences emploi : www.abg.asso.fr. L'ABG ouvre aux doctorants une dimension nationale et même internationale.

L'aide à la recherche d'emploi ne s'arrête pas à la mise en relation de l'offre et de la demande. Le doctorant va trouver au niveau du correspondant local des conseils, une aide, un accompagnement dans sa démarche. Le thésard, sauf s'il a déjà participé à des Doctoriales, prépare rarement son insertion avant la soutenance pour différentes raisons, souvent en se focalisant uniquement sur son travail de recherche, sans anticiper son intégration dans le milieu professionnel. L'accompagnement du correspondant ABG peut être une aide précieuse dans la démarche de recherche d'emploi et justifie l'inscription à l'association.

Comment s'inscrire à l'ABG

Il suffit de prendre contact avec le correspondant local dont les coordonnées peuvent être obtenues sur le serveur Sciences emploi et ensuite déposer le dossier permettant la diffusion de la candidature. Ce dossier est constitué de 3 documents :

- la fiche d'inscription (gratuite),
- la fiche « résumé de CV » qui sera publiée,
- le CV, qui sera ensuite transmis

* Laboratoire de chimie macromoléculaire, Université des Sciences et Technologies de Lille, 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex. Tél. : 03.20.43.47.51. Fax : 03.20.43.43.45. E-mail : Michelle.Delporte@univ-lille1.fr

** Les Doctoriales à l'université de Lille, *L'Actualité Chimique*, mai 1999, p. 42.

aux entreprises intéressées qui en feront la demande.

La fiche « résumé de CV » est à remplir selon une trame de présentation bien établie avec un code de spécialité permettant de déterminer sa publication. La partie la plus importante de cette fiche est constituée par un paragraphe de taille déterminée concernant les domaines de compétences et les spécialisations.

Le résumé du CV sera transmis à la banque de CV de l'association. Cette base est diffusée sur un support papier, un support informatique et sur le serveur de l'association mis à jour chaque mois. Les entreprises intéressées par le résumé du CV vont s'adresser à l'ABG pour recevoir le CV détaillé.

L'inscription à l'ABG prendra fin lors du recrutement par un employeur ou en cas de non-réponse du candidat au questionnaire de suivi des démarches.

Le rôle des écoles doctorales

Il y a actuellement environ 11 000 docteurs formés par an. Le tiers pourra intégrer l'enseignement et la recherche universitaire, environ 1 500 étrangers rentreront dans leur pays. Il reste à peu près 5 000 à 6 000 docteurs en recherche d'emploi. Les laboratoires ont la mission d'assurer la qualité scientifique du docteur. L'école doctorale a, pour sa part, un rôle important à jouer dans l'insertion professionnelle. Un réel suivi des docteurs doit être réalisé jusqu'à leur embauche.

Lille I est la huitième université

Renseignements pratiques concernant l'ABG :

- **Président** : Yves Quéré
- **Directeur** : Marc Joucla
- **Adresse** :
239, rue Saint-Martin,
75003 Paris.
Tél. : 01.42.74.27.40.
Fax : 01.42.74.18.03.
Minitel : 3615 code ABG.
E-mail : abg@abg.asso.fr
Serveur : http://www.abg.asso.fr

• 70 Bourses de l'emploi régionales

Antenne de Lille1 :

- Président** : Bertrand Escaig
- E-mail :
Bertrand.Escaig@univ-lille1.fr
- Coordination** :
Claudine Dumont,
responsable du pôle insertion
professionnelle du SUAIO.
E-mail :
Claudine.Dumont@univ-lille1.fr

ayant signé une convention de partenariat avec l'ABG. Les signataires affirment ainsi leur volonté d'agir ensemble pour l'insertion professionnelle qui fait partie désormais des missions comme l'enseignement et la recherche. Les correspondants ABG appartenant à l'université seront nommés par le président de l'université pour une durée de quatre ans renouvelable sur proposition du responsable de l'antenne de Lille et du directeur de l'école doctorale. Le correspondant ABG fera partie du conseil scientifique de l'école doctorale. Par la for-

mation à la recherche, le doctorant va acquérir un niveau scientifique, une méthodologie de travail, une capacité d'analyse et de prise d'initiative. Il apprendra également à développer la communication orale et écrite. Au cours de la thèse, il est important que le doctorant apprenne à connaître le monde de l'entreprise, commence le plus rapidement possible à s'intéresser aux techniques de recherche d'emploi, à faire le bilan de ses compétences, à établir un projet professionnel. Comment intégrer ceci dans la formation doctorale ? Beaucoup de chemin reste à faire, la formation à la professionnalisation ne relevant pas des moyens traditionnels de l'université. Le rôle de l'école doctorale sera déterminant dans l'évolution de la formation. Des contacts extérieurs, des partenariats avec le monde économique et social sont nécessaires. La promotion du doctorant nécessite une augmentation des moyens de l'école doctorale, notamment pour le développement des relations du doctorant avec le monde industriel.

Il est également nécessaire que les directeurs de laboratoire et les directeurs de thèse soient mieux informés des moyens mis à la disposition des doctorants pour faciliter leur intégration. Il n'est pas souhaitable de rendre obligatoire la participation aux Doctoriales. Cependant, il est souhaitable que les directeurs de laboratoire incitent les doctorants à cette formation à l'ouverture et à la mobilité. Un retour d'information pourrait être envisagé au retour du doctorant dans son laboratoire.